



# Les ordures ménagères

## Compétence déléguée à la Communauté de Communes des Côteaux du Girou

Suite à la dissolution du SIVOM Montastruc-Verfeil, le 31 décembre 2012, c'est la Communauté de Communes des Côteaux du Girou (C3G) qui possède et exerce directement la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de notre Commune.

### La collecte

#### Calendrier Collecte :

[📅 Calendrier Collecte OM 2023](#)

[📅 Planning collecte des jours fériés 2023](#)

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte :

- \* le mardi, toutes les semaines, très tôt le matin
- \* de ce fait, sortir le bac le lundi soir

Le tri sélectif (bac couvercle jaune) est collecté en porte à porte :

- \* le vendredi, des semaines paires (consulter le calendrier pour connaître le numéro des semaines)
- \* de ce fait, sortir le bac le jeudi soir des semaines paires.

La collecte du verre est volontaire et centralisée :

- \* Colonne de récupération au centre du village, sur la placette derrière l'abri bus.

### Stockage des bacs


- \* Entre 2 collectes, les bacs doivent être retirés du bord de la route et repris par les usagers
- \* Cas particuliers des bacs de regroupement : en raison de l'éloignement de certaines habitations au regard de l'axe de passage du camion, quelques bacs de regroupements sont prévus.

## Vous trouverez ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle:

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.

- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'[assurance](#), qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de récupérer votre ancien appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains [opérateurs](#) mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.



- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.

- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à **contacter** votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.

## **La déchetterie de Garidech - zone de l'Ormière**

### **Horaires d'ouverture :**

- \* Lundi : fermée
- \* Mardi : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- \* Mercredi : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- \* Jeudi : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- \* Vendredi : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- \* Samedi : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- \* Dimanche : 09h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00

La déchetterie est fermée pendant les jours fériés.

- \* dépôt des déchets verts, gravats, huiles de vidange, batteries et encombrants
- \* à l'exclusion des pneus, de l'amiante et des bouteilles de gaz

Pour en savoir plus sur la compétence exercée par l'intercommunalité, consultez leur site en suivant le [lien suivant](#)